



**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 4 MARS 2026**

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 4 mars 2026** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Florence RICHARD**

**Membres présents à la séance** : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Jean-Philippe GILLET – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Roger REMILLY – Pierre FRESSYNET – Béatrice DHENNIN – Bruno THUET – Jean PETIT – Christophe GALLAY – Béatrice VERDIER – Lionel CATRAIN – Christine MARCILLIERE – Florence RICHARD – Catherine PEREZ – Christelle RIVAT – Éric JACQUET – Erwan LE SAUX – Jessica DIONISIO – Marie DECHESNE – Solange VENDITTELLI – Sylvie GUINET – Alain GARDETTE – Laurence BEUGRAS – Christiane CONSTANT

**Membre absent, excusé, ayant donné pouvoir** : Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent pour partie, excusé, ayant donné pouvoir** : Guy BOISSERIN (à Marie DECHESNE)

**Membre absent sans donner pouvoir** : Jean-Philippe SANTONI

\*\*\*\*\*

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME ..... 3
  - 1. OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN (ORU) DES PÉROUSES ..... 3
- ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE – culture – SPORT ..... 6
  - 2. EXTENSION DU GYMNASSE BRI'SPORTS ..... 6
  - 3. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) ..... 10
  - 4. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) ..... 11
- RESSOURCES HUMAINES ..... 12
  - 5. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS ..... 12
  - 6. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS ..... 13
  - 7. SERVICES MUNICIPAUX – JUMELAGE ..... 14
  - 8. SERVICES MUNICIPAUX ..... 14
  - 9. SERVICES MUNICIPAUX ..... 18
  - 10. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ..... 19
  - 11. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS ..... 19
- INFORMATIONS..... 20
  - 1. Décisions du Maire ..... 20
  - 2. État des contentieux..... 21
  - 3. Informations diverses..... 24

**M. Serge BÉRARD** : Bonsoir à tous, si vous voulez bien prendre place. Il manque Jean-Philippe SANTONI, Isabelle WEULERSSE, nous sommes pratiquement au complet donc nous devons être 31, nous avons 2 absents. J'ai donc Isabelle WEULERSSE dont le pouvoir a été donné à Sylvie GUINET, avec 1 absent simplement. Je propose à Florence RICHARD de prendre le secrétariat de cette séance. Florence est là et Florence est d'accord, formidable, merci. ; quelle capacité d'anticipation. Nous aurons 32 votants.

Vous avez tous reçu les documents du Conseil municipal et cette convocation avec l'ordre du jour ; merci de prendre le temps d'écouter. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce compte rendu ; au procès-verbal qui vous a été remis, du Conseil municipal du 28 janvier ? S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y aura des questions orales à prévoir ? Il y aura une question orale, très bien M. BOISSERIN.

**M. Guy BOISSERIN** : Je donne la question tout de suite ou pas ? Je voudrais juste avoir des informations complémentaires sur l'article de journal du Progrès qui nous expliquait qu'il y avait des boules de la Métropole qui été posées à Brignais.

**M. Serge BÉRARD** : On l'évoquera.

**M. Guy BOISSERIN** : Et puis je voudrais faire une petite déclaration en fin de Conseil.

**M. Serge BÉRARD** : D'accord. J'en profite pour dire aussi qu'à la fin de ce Conseil municipal, je ferai une petite déclaration également. S'il n'y a pas d'autres sujets à préparer ou à mettre en avant, je vous propose de passer à l'ordre du jour de ce Conseil municipal avec une première délibération portée par Valérie GRILLON concernant l'opération de renouvellement urbain des Pérouses. Ensuite, Claude MARCOLET nous proposera une délibération qui porte sur l'extension du gymnase du Bri'Sports. Anne-Claire ROUANET aura deux délibérations concernant la Régie culturelle autonome. Pierre FRESSYNET ensuite sera très présent dans ce Conseil municipal avec six délibérations au moins concernant d'une part, une convention avec le Centre de Gestion, le devenir des titres de restauration non utilisés. Ensuite, concernant le recrutement, l'accueil de stagiaires saisonniers puis, ensuite, sur le tableau des emplois non permanents, deux délibérations. Une qui porte sur le recrutement d'un collaborateur de cabinet et une sur la création d'emplois saisonniers.

Ensuite, il nous présentera une modification du tableau des emplois non permanents concernant les services techniques et une instauration de l'indemnité forfaitaire complémentaires pour les élections de la semaine prochaine.

Ensuite, vous seront présentées les décisions du Maire, un état des contentieux en cours, dernière présentation et nous aurons quelques questions et conclusions de ce dernier Conseil municipal.

S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je propose de donner la parole directement à Valérie GRILLON pour l'opération de renouvellement des Pérouses.

- **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

- 1. OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN (ORU) DES PÉROUSES**

AVENANT N°3

Autorisation de signature

**Rapporteur :** Valérie GRILLON

**Mme Valérie GRILLON :** Il s'agit donc de l'avenant n°3, l'opération de renouvellement urbain des Pérouses et il y aura un petit document qui va être affiché, qui va redéfinir les périmètres.

Cette délibération concerne l'avenant n°3. La première convention a été signée en 2012 donc pour le renouvellement urbain des Pérouses puis en 2014, un second avenant a été signé et en 2018 donc nous sommes au troisième avenant et le troisième avenant concerne l'élargissement du périmètre de l'ORU. Le premier concerne donc la partie dite « Nonciaux » qui est au nord des Pérouses. Est-ce que le document peut être affiché ? Ça va être difficile ? C'est quand même plus visuel mais on va essayer d'expliquer.

**Mme Clémentine HOCHART :** *Je peux essayer de vous mettre une cartographie mais il n'y a aucun document qui nous a été passé, pour qu'on l'intègre au support.*

**Mme Valérie GRILLON :** Nous avons vu quand même le document en commission n°3 donc il s'agit en fait de l'élargissement du périmètre d'action. Sur les Érables donc la maison « Nonciaux », je ne sais pas si tout le monde la situe, va se trouver agrandie par le périmètre des Arcades où il y a actuellement le logement des séniors avec le tènement boisé donc ce périmètre va rentrer en globalité pour faire une opération urbaine, c'est-à-dire qu'il y aura sur ce périmètre, une fois que les Arcades seront démolies et que les personnes auront été relogées sur le projet qui est vers la Police municipale donc les Arcades seront démolies puisque obsolètes et que les coûts de remise à niveau énergétiques sont trop importants par rapport à ce qui est attendu, il sera proposé sur ce tènement-là, sur l'ensemble du tènement, une proportion de 37 logements sociaux et 61 logements en accession privée.

La partie boisée au sud des Arcades sera conservée puisqu'elle est définie au PLU comme ; parfait, c'est exactement celui-là donc la partie bleue correspond à la convention originale. Le bleu correspond à l'avenant n°2 et l'avenant n°3 correspond à la couleur rouge donc on voit bien le périmètre d'élargissement sur les Érables.

La seconde partie est dans le même principe, c'est au sud des Pérouses avec la partie des Érables qui a été ajoutée en 2018 sur l'avenant n°2 et maintenant, s'ajoute les deux triangles rouges qui vont rentrer dans le périmètre d'étude. Sur l'ensemble de ce tènement, là il est proposé de réaliser, alors il y a deux hypothèses qui vont être retenues sur cette convention. La première hypothèse, c'est 73 logements, 27 logements sociaux et 46 en accession privée et la deuxième hypothèse serait potentiellement, la création d'une crèche donc si création d'une crèche, il y aurait moins de logements donc on aurait 26 logements sociaux et 44 logements privées. Cela partira après en appel à projet avec Deux-Fleuves-Rhône-Habitat qui est propriétaire des terrains.

Cette délibération donne l'autorisation au Maire de signer cet avenant n°3 dans les conditions que je viens de vous expliquer. Cela a été vu en commission n°3 le 25 février.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme Sylvie GUINET** : Bonsoir. Si je me rappelle, sur les précédents avenants des montants étaient indiqués.

**Mme Valérie GRILLON** : Oui.

**Mme Sylvie GUINET** : Là, il n'y en a pas du tout.

**Mme Valérie GRILLON** : Effectivement, vous faites bien de poser la question, je n'ai pas été complète. Effectivement, les autres conventions attribuaient des montants pour chaque partenaire donc l'ensemble des partenaires sont à nouveau signataires donc il y a le Rhône, le Département, la Commune et anciennement OPAC, Deux-Fleuves-Rhône-Habitat et il n'y a pas de montant signé puisque si vous avez lu la convention, sur le paragraphe 7, il y aura une clause de revoyure et une fois que les projets seront étudiés, si c'était équilibré ou pas, on se rencontrera à nouveau pour savoir s'il y a des déficits à combler ou pas, suivant la hauteur des déficits, s'il y en a. Pour l'instant, il n'y a pas de somme effectivement notée comme cela avait été fait dans les avenants précédents.

**M. Serge BÉRARD** : Ce que l'on peut dire toutefois, c'est que l'objectif est qu'il n'y ait pas de contribution des partenaires et que les fonciers qui ont été cédés ou à qui ; enfin l'opération devrait être blanche sur le plan financier pour les sept signataires. Ils n'auront pas à réintervenir financièrement pour équilibrer l'opération.

Toutefois, le marché évolue, en partie sur la partie sud qui va se déclencher assez vite. Il y a des acquisitions foncières qui sont en train de se terminer et à l'issue de cela, Deux-Fleuves-Rhône-Habitat sera propriétaire de l'ensemble et va revendre, avec des acquisitions qu'ils ont faites d'ores et déjà ; par exemple Deux-Fleuves-Rhône-Habitat avait racheté le bâtiment des Érables et ensuite l'a détruit avec des coûts élevés parce qu'il y avait notamment de l'amiante ; enfin vous avez suivi cette démolition qui a été très longue donc il y a eu des coûts quand même significatifs mais compte tenu du potentiel de ce foncier, théoriquement les calculs nous ont permis d'équilibrer avec une densification raisonnable, le montage qui fait que nous ne devons pas faire appel aux partenaires pour financer l'opération. La cession des fonciers permettra de financer les acquisitions qui ont été faites et ceci, sur l'ensemble des parcelles restantes.

Désormais, nous sommes rentrés dans une phase réellement d'aménagement ; alors j'ajoute que nous avons évoqué la création d'une crèche et je rappelle que la crèche Abri'Co est actuellement hébergée sur le site des Arcades et qu'il y a, bien entendu dans le phasage, une réflexion qui fera que lorsque la résidence autonomie va être transférée, enfin les résidents sur le nouveau site, dans le même temps la crèche aura été construite ou en tout cas livrée sur le site au sud, ce qui permettra d'avoir une solution à la fois pour les résidents et également pour la crèche.

Au passage, cette crèche qui aujourd'hui accueille 15 enfants je crois, 15 berceaux passera à 24 normalement. En tout cas, c'est l'objectif. Nous accroîtrons aussi l'offre dans le temps donc là on parle d'une temporalité à 3 ou 4 ans, le temps que tout cela soit mis en œuvre et réalisé. Est-ce qu'il y a d'autres questions complémentaires ?

**M. Guy BOISSERIN :** Oui, lors du précédent Conseil, il nous avait été demandé d'approuver l'acquisition des maisons qui sont dans le rond-point. Je me suis abstenu pour des raisons de montage qui ne me plaisaient pas mais ce soir je vais voter pour cette délibération car les Érables vont enfin être intégrés complètement dans ce quartier. Je rappelle que j'ai poussé un coup de gueule dans cette salle il y a 14 ans en Conseil municipal lorsque nous avons voté l'ORU parce que les Érables n'étaient pas intégrés et je m'étais fait vertement remis en place après celui qui a eu un bel article dans la presse où il était cité, par le Maire donc Paul Minssieux et son adjointe aux affaires sociales qui, sauf erreur de ma part, était une dame fort sympathique mais parfois pas commode, une certaine Cécile VAN DEN BROECK pour ceux qui l'ont connue et on m'avait expliqué que j'allais faire capoter l'ensemble. Je suis content de voir que je n'ai pas fait capoter l'ensemble et que surtout, on a enfin démoli ces immeubles qui étaient une verrue sur la commune.

D'ailleurs, je rappelle qu'en 1995, le Front National présent à ce Conseil en campagne avait marqué comme exemple l'immigration galopante et avait mis en photo les Érables donc c'était quand même plutôt stigmatisant, bien qu'il était plutôt rempli d'immigrés mais c'était certainement à leur corps défendant. Quand vous connaissez l'état des appartements, je connaissais des familles, j'y suis allé à plusieurs reprises, franchement il fallait avoir envie de vivre dans ces immeubles et je suis très content qu'on arrive à la conclusion et qu'enfin ce lieu va permettre de construire des immeubles, enfin des logements décents donc je voterai pour cette délibération.

**M. Serge BÉRARD :** Merci M. BOISSERIN. Je précise que l'opération est équilibrée mais toutes les opérations financières ne sont pas tout à fait bouclées. J'espère que nous n'aurons pas de mauvaise surprise, je suis plutôt confiant mais tout n'est pas finalisé.

En revanche, de l'autre côté du Boulevard Schweighouse, si on regardait le plan à côté du bâtiment de l'école Jean Moulin, sur ce qu'on appelait le « terrain rouge », la Ville étant propriétaire, lance aussi une opération avec un projet, on l'a déjà évoqué, destiné notamment à une action autour de la santé ; un bâtiment qui pourra accueillir des professionnels donc tout cela va fonctionner ensemble même si là, on traite de l'ORU des Pérouses, il y a aussi en face un projet qui va avancer à peu près à la même vitesse.

Du coup, pour aller dans le sens de Guy BOISSERIN, on aura finalisé tout ce quartier qui devient désormais un véritable quartier comme les autres au sein de notre commune.

**Mme Valérie GRILLON :** Monsieur le Maire, je peux apporter une précision ?

**M. Serge BÉRARD :** Je vous en prie.

**Mme Valérie GRILLON :** Ce sera donc effectivement des collectifs qui va être construit mais je voudrais quand même rassurer, pour donner un ordre de grandeur et de comparaison sur le quartier Gare, d'abord avec les services nous avons une réflexion sur le nombre de logements à l'hectare qui étaient sur certains secteurs, pour avoir une idée de ce qui était acceptable ou pas.

Alors à titre de comparaison, par exemple sur le quartier Gare, on est à 250 logements à l'hectare et sur cette partie-là, on sera entre 80 et 90 logements à l'hectare, ce qui donne une notion de densification donc trois fois moins.

**M. Serge BÉRARD** : Voilà, s'il y avait des inquiétudes mais c'est vrai qu'il faut être très précis sur ces sujets-là. S'il n'y a pas de questions ou de remarques concernant cet avenant n°3 complémentaire, je vous propose de le voter. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Qui vote contre ? Comme nous sommes 32 votants, cela fait 29 mais je compte sur Florence, 29 et 3 abstentions et 1 élu absent. Je vous remercie et je donne la parole à Claude MARCOLET.

- **ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE – CULTURE – SPORT**

- 2. **EXTENSION DU GYMNASSE BRI'SPORTS**

- APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE AFFECTÉE À L'OPÉRATION ET LANCEMENT D'UN CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

- Autorisation de signature

- Rapporteur** : Claude MARCOLET

**M. Claude MARCOLET** : Bonsoir à tous. Je vais vous parler du projet d'extension du gymnase Bri'Sports qui a fait l'objet d'un travail depuis maintenant près de 2 ans car nous avons initié ce projet il y a 2 ans. C'est l'approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée à l'opération et au lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

La commune de Brignais souhaite réaliser une extension du gymnase Bri'Sports, extension principalement destinée à accueillir les sports de combat. Pour mener à bien cette opération, une mission de programmation a été confiée au bureau d'études Archigram dès le mois de mai 2024.

La mise au point du programme s'est appuyée, entre autres, sur 3 réunions avec les associations utilisatrices et 3 réunions du comité de pilotage. Une présentation du préprogramme a été faite en commission générale le 20 février 2025 puis le programme définitif a été validé en commission générale du 3 février 2026. Il est annexé au présent rapport.

Approbation du programme technique du projet de construction. Le programme technique de l'opération tel qu'il résulte des différentes réunions de travail comprend un bâtiment d'une surface utile de 1 065 m<sup>2</sup> construit sur 2 niveaux, positionné sur le côté Ouest de la salle actuelle de sports collectifs et comprenant : en rez-de-chaussée : un nouveau hall d'accueil de 60 m<sup>2</sup>, un espace de convivialité comprenant un bar et des rangements pour une surface totale de 196 m<sup>2</sup>, c'est un peu l'équivalent de ce que nous avons sur la salle Quérez au CPMX, un espace de rangement (tables et chaises) de 15 m<sup>2</sup>, une salle de combat pour les sports ne nécessitant pas de tatamis, de 200 m<sup>2</sup> et des rangements associés, des vestiaires sur une surface de 32 m<sup>2</sup>, des sanitaires de 17 m<sup>2</sup> et des locaux techniques de 25 m<sup>2</sup>.

À l'étage de ce bâtiment : une aire de combat équipée de tatamis de 150 m<sup>2</sup>, une aire de combat équipée de tatamis de 270 m<sup>2</sup>, des vestiaires de 40 m<sup>2</sup>, des sanitaires de 8 m<sup>2</sup> et des rangements de 38 m<sup>2</sup>.

Le projet comprend également la transformation du dojo du Bri'Sports actuel donc aujourd'hui, le fléchage est vers une salle de danse, pour tout dire mais nous l'avions vu en commission.

Enfin, le projet prévoit le réaménagement des espaces extérieurs avec la création de 32 places de parking supplémentaires, d'un dépose minute et d'une organisation de la circulation de façon à sécuriser le site, surtout le soir lorsqu'il y a beaucoup de jeunes qui sortent des entraînements..., c'est vraiment très dangereux donc là, il y aura effectivement une entrée et deux sorties différentes avec un sens unique, un dépose minute et puis des accès piétons ; enfin tout sera vraiment tourné vers la sécurité.

Le coût est estimé à 3 600 000 € HT. Le budget de l'opération toutes dépenses confondues, qui comprend la TVA mais également tous les frais d'études...s'élève à 5 668 000 €.

Lancement du concours de maîtrise d'œuvre donc la commune de Brignais doit organiser un concours restreint de maîtrise d'œuvre conformément au Code général des collectivités territoriales, au Code de la commande publique et notamment les articles L2172-1 et R2162-15 à R2162-26.

Le coût prévisionnel des travaux pour cette opération tels que repris dans le Programme Technique Détaillé est arrêté à 3 600 000 €, ce qui correspond également au montant de l'enveloppe affectée aux travaux dans le cadre du lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

Le titulaire se verra confier les éléments de missions suivants tels que définis aux articles R.2412-1 à R.2432-7 du Code de la commande publique.

Les missions de base donc études d'esquisse, études d'avant-projet sommaire, études d'avant-projet définitif, études de projet, assistance à la passation des contrats de travaux, visa des études d'exécution et des synthèses fournis par les entreprises de travaux, direction de l'exécution des travaux, assistance aux opérations de réception et assistance pendant la garantie de parfait achèvement.

Missions complémentaires : Coordination Sécurité Système Incendie (CSSI) et Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC).

Un avis d'appel public à la concurrence sera lancé par la commune en vue de sélectionner trois candidats, qui devront remettre des prestations au stade de l'Esquisse +, sur la base du Programme Technique Détaillé.

Le déroulement du concours de maîtrise d'œuvre prévoit, dans un premier temps, la sélection des candidats à partir des critères définis dans les documents de la consultation. La procédure étant restreinte, plusieurs candidats seront ensuite invités par le pouvoir adjudicateur à proposer un projet. Il est proposé de fixer leur nombre à trois.

Une prime sera allouée aux participants, ce sont les règles qui sont en vigueur, qui auront remis des prestations conformes au règlement de concours. Il est proposé de fixer le montant de cette prime à 20 000 € TTC par équipe. Un marché négocié sera ensuite conclu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre qui aura remis le meilleur projet, selon les critères indiqués dans le règlement de concours.

Nous avons vu ce dossier lors de la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » du 24 février 2026 ; je vous passe les articles.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver le programme technique de l'opération d'extension du Bri'Sports tel que présenté en séance et joint en annexe, confirmer l'enveloppe prévisionnelle affectée à l'opération telle que définie par le programme détaillé, soit un coût travaux estimé à 3 600 000 € HT et non TTC, comme c'est précisé sur la délibération. Voilà, est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme Sylvie GUINET** : Est-ce qu'on peut nous rappeler la différence entre les 3 600 000 € et les 5 668 000 € ?

**M. Claude MARCOLET** : C'est du hors-taxes et il y a la TVA qui s'applique sur la totalité mais il y a également tous les frais de maîtrise d'œuvre, l'architecte..., les assurances, les aléas qui sont prévus également dans le budget.

**Mme Solange VENDITTELLI** : C'est un gros écart, je trouve.

**M. Serge BÉRARD** : La TVA représente déjà 1 million.

**M. Claude MARCOLET** : Nous avons vu le détail en commission et effectivement, alors il y a une partie qui est récupérable, qui est la TVA tout de même.

**M. Serge BÉRARD** : De près d'1 million, au total ; 900 000 €. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**M. Guy BOISSERIN** : Là je vais m'abstenir aussi sur ce sujet. Je n'ai pas eu l'occasion de m'exprimer en Commission générale parce que j'étais absent, j'ai tort, il n'y a pas de souci. Alors première remarque, on aura quand même beaucoup fait pour le sport ces dernières années ; je ne dis pas qu'il n'y a pas besoin mais je dis quand même qu'on a beaucoup fait. Deuxième remarque, et déjà c'est un reproche que je faisais entre guillemets à Jean-Pierre BAILLY quand on a fait la première extension, pourquoi on s'est ennuyé à l'époque de faire un beau gymnase avec un concours d'architectes si c'est pour finalement le cacher derrière des cubes ? Je trouve dommage qu'on n'ait pas réfléchi, enfin on l'a peut-être fait, à un autre emplacement sur la commune de Brignais. Il y en a qui sont un peu en déficit de sport dans certains quartiers et je trouve dommage d'être tout concentré à cet endroit-là de façon anarchique parce qu'à la sortie ça va être moche, quoi qu'on fasse.

On va concentrer des gens sur un carrefour où il y a déjà beaucoup de monde, le soir c'est déjà un peu entre ceux qui attendent sur le trottoir, ceux qui s'arrêtent en double file, enfin voilà, moi je trouve ça un peu dommage donc je m'abstiendrai sur ce dossier.

**M. Serge BÉRARD** : Votre enthousiasme va nous manquer, M. BOISSERIN.

**M. Claude MARCOLET** : Je pense qu'on ne peut pas présager déjà du résultat, je pense qu'il y a trois cabinets d'architectes qui vont plancher sur le sujet. L'idée, ce n'est pas de dénaturer, alors c'est vrai qu'il y a une forme aujourd'hui du gymnase donc les architectes vont travailler. Aujourd'hui, on est sur une étude et ce qu'on a vu en Commission générale, c'est une étude fonctionnelle, effectivement des choses assez cubiques qui sont plus en fait des fonctionnalités de l'équipement. Après les architectes, il faut leur faire confiance et puis sur le côté circulation, parking... justement, on va apporter aujourd'hui de la sécurité là où il n'y en a pas aujourd'hui, c'est-à-dire que si vous avez tous amenés des enfants le soir au judo, c'est vraiment très très très dangereux mais on va aussi travailler là-dessus.

Le projet, je pense sincèrement, on le porte depuis 2 ans, c'est vrai qu'il y a eu effectivement beaucoup d'investissements sur le sport à Brignais mais enfin beaucoup, ça représente sur le mandat soit à peu près 5 millions, 6 millions donc c'est peut-être beaucoup mais c'est aussi pour s'aligner. Vous savez tous ce qu'on a fait. Vous savez, quand je suis descendu pour la remise du troisième laurier à Nice, il y avait des conférences et des interventions très intéressantes et j'ai été vraiment marqué par une intervention. En fait, il y avait la Ministre qui était là, il y avait des spécialistes. Un euro investi dans le sport, c'est 12 euros de gagnés dans la santé à échéance donc globalement, c'est 5 millions d'euros donc faites le calcul, multipliez par 12 et vous verrez à peu près ce qu'on va économiser à terme sur la santé publique.

**M. Serge BÉRARD :** Sur l'implantation, en tout cas, ce qui est vrai pour beaucoup de domaines, l'urbanisme d'une manière générale, le monde économique également, c'est qu'on est rentré dans une période où il va falloir apprendre à densifier et à utiliser tous les espaces disponibles. Or, là, il y avait une possibilité de revaloriser tout l'espace et en particulier, c'est vrai qu'on va faire disparaître la maison dans laquelle se trouve la Croix-Rouge actuellement, qui est placée là au milieu mais qui ne correspond plus à un usage fonctionnel donc dans la pratique, on va à la fois densifier mais aussi rationaliser tous ces espaces-là, créer un nouveau lieu. Il y aura peut-être à l'avenir de nouveaux lieux de créés, d'espaces ou sportifs ou d'autres natures mais à chaque fois, il faut savoir que c'est du foncier effectivement nouveau à consommer. C'est des réseaux à créer... et là, tout cela existe déjà donc on peut répondre à des besoins qui ont été clairement définis sans toutefois aller faire une emprise supplémentaire sur la commune.

Je tiens à remercier en tout cas Claude et toute l'équipe des services qui ont travaillé depuis 2 ans sur ce sujet-là, avec un programmiste qui a beaucoup travaillé avec l'ensemble des associations, qui nous ont permis de mesurer à quel point ce projet était utile au regard de leurs attentes et de la dynamique sportive notamment sur ces sujets là qu'on a dans la commune.

Merci aussi à tous les élus qui ont travaillé sur les groupes de travail, sur les comités de pilotage. On a fait aussi des Commissions générales sur ce sujet-là pour bien partager et aboutir à un projet consensuel, je pense pour apprécier en tout cas, on a à ce stade de très beaux retours mais effectivement, il faut attendre que l'ouvrage soit réalisé pour en prendre la pleine mesure mais si on s'est hâté de passer cette délibération, c'est aussi parce que c'est objectif temporel. On souhaite que cet ouvrage soit livré à l'entrée 2029 et quand on fait le rétroplanning, on n'avait pas un mois à perdre, une semaine à perdre, une seconde à perdre pour y parvenir. C'est la raison pour laquelle, pour pouvoir engager très rapidement le concours d'architectes, il fallait qu'on présente cette délibération en fin de mandat.

En même temps, rien n'est engagé véritablement financièrement, c'est-à-dire que d'ici un mois, toute équipe qui souhaiterait éventuellement changer le projet pourrait toujours le faire puisqu'en dehors de la partie programmiste et études, rien n'a été engagé financièrement à ce jour et ce sera à partir du concours d'architectes qu'on rentrera véritablement dans la phase des engagements financiers.

**M. Claude MARCOLET :** Une petite précision complémentaire sur le côté effectivement, pourquoi on le fait ici, ça dénature ou pas ? Il n'y a pas que le côté sportif dans ce bâtiment. Il y a également ce qu'on appelle la salle de convivialité qui est une salle qui va servir aussi la journée et autre.

Surtout, l'idée a été vraiment de le construire le long de la salle de sport collectif, cela a été présenté en Commission générale.

Aujourd'hui, quand il y a un gala, une compétition de judo, de gym ou de sport collectif, il y a le petit estanco dans l'entrée qui sert de buvette et autre, les sportifs se croisent avec les spectateurs, ... donc c'est compliqué à organiser. Là, il va y avoir une salle de convivialité avec un patio extérieur pour pouvoir faire les aménagements pour les friteuses, les barbecues...et surtout, toute la partie de cette salle de convivialité et le couloir, les architectes vont travailler dessus, qui mène à cette salle, va être au même niveau que le haut des tribunes, c'est-à-dire qu'on va avoir finalement une sorte d'extension de tribunes dans un couloir et qui va permettre aux gens de continuer à regarder la compétition, d'être présents, avec des accès également pour les personnes en situation de mobilité réduite. C'est un plus qu'on apporte à l'équipement existant.

**M. Serge BÉRARD** : C'est vrai que pour la convivialité, on peut faire confiance à notre collègue Claude MARCOLET.

**M. Guy BOISSERIN** : Si je peux me permettre, juste par rapport à ce que tu as dit Claude, sur le rapport de 1 à 12, bénéfiques à la médecine, ça ne se voit pas dans le défi de la Sécu mais j'ai peur que le barbecue, la bière et les frites gommant en grande partie ce résultat.

**M. Serge BÉRARD** : Non mais ça sera du barbecue végétarien uniquement. Bien, s'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je propose de passer à l'approbation de ce projet d'avenant. Qui s'abstient ? 4 abstentions et donc à l'unanimité avec 4 abstentions et 32 votants. Merci. Anne-Claire ROUANET pour deux délibérations.

### 3. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Tarifification des concerts MPL et Yves JAMAIT

**Rapporteur** : Anne-Claire ROUANET

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Bonsoir à tous. Moi je vais vous parler de spectacle. Comme vous le savez, la soirée de lancement de la saison de la RCAVB aura lieu le 18 juin à 19h donc traditionnellement, aucun spectacle n'est dévoilé avant cette date et là, de façon exceptionnelle, on va proposer en avant-première, la mise en vente du concert du groupe MPL. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est un grand phénomène de la chanson pop française. Ils ont fait complet à l'Olympia, ils étaient au Bataclan aussi et ils vont jouer aussi en mars.

L'intérêt pour nous d'annoncer cette date très à l'avance, c'est de pouvoir remplir notre salle de concert puisque ce sera un concert debout et avec une saison le 18 juin et un concert en octobre, c'était un tout petit peu juste et puis on va profiter bien évidemment de la communication qui sera donnée par le groupe au moment de son concert.

Le Festival Inter'Val va aussi annoncer cette date puisqu'il y a un partenariat avec le Festival Inter'Val de Vaugneray donc justement, à l'occasion de ce concert, la RCAVB propose aux spectateurs du Briscope d'acheter des places à un tarif privilégié pour le concert de Yves JAMAIT qui, dans le cadre du festival

Inter'Val, se déroule le dimanche 11 octobre 2026 à 17h à la salle des fêtes de Brindas donc ce n'est pas dans la salle Inter'Val, c'est à Brindas parce qu'il y a un partenariat avec l'association des Petits Frères des Pauvres qui est organisatrice de l'événement. Chaque année on fait ça, on fait un partenariat avec Inter'Val et là, en particulier, il y a l'association des Petits Frères des Pauvres.

On a vu ce dossier au niveau du CERCA donc du Conseil d'Exploitation de la Régie Culturelle Autonome, le 4 février dernier et puis on a vu ça également en commission n°4 le 24 février. Il vous sera demandé ce soir d'entériner les tarifs de ces concerts comme suit donc c'est là où c'est intéressant.

Pour le concert MPL, une entrée au tarif plein à 34 € et au tarif réduit à 30 € accessible sur présentation d'un justificatif donc les moins de 26 ans, les plus de 65 ans, les demandeurs d'emploi, les allocataires RSA, personnes en situation de handicap et les groupes à partir de 10 personnes qui se présentent sous la même entité juridique. Les familles nombreuses, les partenaires et les détenteurs d'un pass saison donc en fait, on a fait deux tarifs, le plein et le tarif réduit qui réduit qui comprend le pass saison.

Voilà, et puis, pour le concert Yves JAMAÏT, c'est une entrée au tarif partenaire à 22 € donc on va préciser que le reste des tarifs dans le cadre de la saison culturelle, fera l'objet d'une délibération ultérieure et les recettes correspondantes seront créditées au chapitre correspondant du budget de la RCAVB. Voilà, je crois que je vous ai tout dit. Pour ceux qui ne connaissent pas non plus Yves JAMAÏT, chanteur français qui chante beaucoup de chansons de Maxime LE FORESTIER.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette tarification puisque c'est ça l'objet ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté l'unanimité. Anne-Claire, pour le café et le thé, sans commentaire mais c'est une délibération.

#### 4. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

##### VENTE AU BAR

##### Ajout d'un tarif café et thé

**Rapporteur** : Anne-Claire ROUANET

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Voilà, vous savez que la saison culturelle désormais, depuis plusieurs années, propose une offre de petite restauration et une offre de boissons. D'ailleurs, on avait déjà délibéré sur l'offre de boissons en Conseil municipal et là, donc on va compléter cette offre et proposer café et thé à la vente. Comme il n'y avait pas de tarif pour ces deux boissons, on propose le tarif de 1,50 € pour un café ou un thé. Le prix de vente est indiqué toutes taxes comprises et les recettes sont créditées, comme bien entendu, sur le budget de la RCAVB. Voilà, je ne sais pas si vous avez des questions sur ces deux tarifs.

**M. Serge BÉRARD** : M. BOISSERIN a une question sur le thé ou le café.

**M. Guy BOISSERIN** : Surtout une remarque parce que je suppose que si on passe cette délibération, c'est qu'on n'en a pas le choix mais je trouve ça tellement ridicule. Le titre, c'est objet Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais, je ne sais pas ce que veut dire autonome pour l'administration mais pour moi, ça veut dire qu'on peut prendre des décisions en autonomie.

Est-ce que vraiment, on était obligé de passer une délibération pour ajouter du café et du thé qui auraient dû être dès le départ proposés ? Je ne me souviens pas qu'on ait choisi les boissons une par une avec leurs tarifs et je ne me souviens pas non plus qu'on ait fixé les tarifs de vente des distributeurs dans le hall. Écoutez, franchement, faire une délibération pour ça, ça frôle le ridicule et je ne vois pas où est l'autonomie dans la gestion de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Guy, merci pour ta remarque. Pour compléter et répondre à ta question, effectivement les tarifs des verres de vin et des bières ont été délibérés dans ce Conseil et en fait, il faut créer le tarif pour pouvoir ensuite l'utiliser. Il y a peut-être Clémentine qui veut nous rajouter une petite remarque.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Peut-être juste en complément sur effectivement, pourquoi certaines délibérations sont nécessaires en Conseil municipal ? Le Conseil municipal, en début de mandat notamment, a la possibilité de déléguer certaines de ses compétences dont la détermination des tarifs, à Monsieur le Maire qui prend la décision et qui, par contre, rend compte au Conseil municipal par décision. Ce n'est pas le choix qui a été fait en 2020 donc les services suivent le choix du Conseil municipal et vous présentent les délibérations.*

**M. Serge BÉRARD** : Bien, la leçon aura été entendue. S'il n'y a pas d'autres questions et remarques, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. On va pouvoir boire du café sereinement et même du thé. Merci Anne-Claire. Pierre FRESSYNET ; Pierre FRESSYNET, je pense que c'est l' élu qui a présenté le plus de délibérations pendant ce mandat. Pierre, il ne t'en reste plus que sept.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 5. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS**

- CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON

- Rapport Social Unique

- Autorisation de signature

- Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Oui, j'ai bien vu qu'il en restait sept, c'est-à-dire plus de la moitié des délibérations de ce Conseil.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, on sait qu'on t'a fait beaucoup travailler mais on avait confiance, on savait que tu allais faire ça très bien.

**M. Pierre FRESSYNET** : Je ne sais pas si on a fait les fonds de tiroir ou si c'est en prévision du futur mandat ou il n'y a pas de délégué pour vous présenter ça mais bon, non je plaisante. J'en ai sept, je commence par la première.

Elles ont toutes été vues en commission n°1, d'ailleurs le 24 février, au cas où j'oublierai de vous le préciser.

La première délibération, c'est une convention à signer avec le CDG qui porte sur le Rapport Social Unique, qui est plus connu sous le nom de bilan social. Il s'agit de recenser et de positionner toutes les données sociales de la collectivité de Brignais dans un document unique.

Lors du rapport d'orientation budgétaire, il vous avait d'ailleurs été présenté les principaux extraits de ce bilan social avec des fromages et des courbes qui concernaient la structure des effectifs par âge, par genre, par catégorie ABC, par type de contrat...

C'est un document qui est très lourd à alimenter et pour le réaliser, ici avec la DRH, nous sollicitons l'aide du CDG 69 qui dispose d'une expertise dans ce domaine et intervient pour les collectivités qui le souhaitent, dont nous, Brignais, via une convention. Le projet de délibération donne les précisions sur le contenu de la prestation avec de la collecte et de la saisie de données et comment se présentent les différentes restitutions.

Alors ce n'est pas gratuit mais ce n'est pas très cher non plus. Pour notre collectivité, le tarif est basé sur les effectifs calculés en nombre et ce tarif est de 2 500 €. En 2025, on avait déjà fait ce travail avec l'aide du CDG qui avait fourni à peu près 9 jours de travail dont 3 sur site, ici à Brignais avec du personnel de la DRH.

Pour le rapport de l'année 2025 qui va être construit, ce seront les mêmes conditions pour la fourniture du document final qui devrait être diffusé au dernier trimestre 2026.

Ce qui vous est demandé par ce rapport, c'est d'autoriser la signature de cette convention avec le CDG pour lancer cette mission d'accompagnement à la réalisation du Rapport Social Unique et de valider le tarif de 2 500 € comme ça a été vu en commission n°1 le 24 février.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? C'est vrai que c'est un sujet assez technique et que le CDG est bien armé pour nous accompagner. S'il n'y en a pas, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 2 abstentions.

## **6. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS**

### **TITRES DE RESTAURATION NON UTILISÉS – MILLÉSIME 2024**

**Reversement des titres non utilisés de la société Pluxee et Edenred à l'Amicale du personnel**

**Rapporteur : Pierre FRESSYNET**

**M. Pierre FRESSYNET** : Ce rapport, c'est un rapport habituel sur le reversement des titres de restaurants qui n'ont pas été utilisés et on reverse ce montant à l'Amicale du personnel. C'est comme chaque année, ces tickets restaurants qui n'ont pas été utilisés nous sont remboursés par les deux sociétés qui nous ont fourni les tickets au format papier en 2024. On parle du format papier parce que maintenant c'est sous forme de carte donc il n'y aura plus cette question-là.

Alors ces tickets ne sont pas arrivés au paiement chez Edenred et Pluxee, ex-Sodexo, qui sont nos deux fournisseurs, soit parce que les commerçants ne les ont pas remis ou alors ils n'ont pas été distribués à des agents qui étaient absents, par exemple.

Les montants qui nous sont remboursés, c'est pour une somme totale de 1 717 € et d'ailleurs, l'année prochaine, il y aura sûrement un petit reliquat parce qu'il y a encore des tickets restaurants qui doivent traîner, début 2025 donc voilà, 1 717 € cette année et l'année dernière, c'était 2 700 € qui avaient été versés à l'Amicale.

En fait par ce rapport, il vous est demandé d'autoriser la collectivité à reverser cette somme de 1 717 € à l'Amicale du personnel.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci.

## 7. SERVICES MUNICIPAUX – JUMELAGE

Accueil de stagiaires saisonniers dans le cadre d'échanges avec les villes jumelles

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Le suivant, ça concerne le jumelage, l'accueil de stagiaires saisonniers dans le cadre d'échanges avec les villes jumelles. Dans ce cadre-là, avec les villes d'Hirschberg, de Ponsacco, et en fonction des liens d'amitié qui existent aussi avec Schweighouse et Niederau, on accueille régulièrement et mutuellement de jeunes stagiaires donc on en accueille de ces villes et certains Brignairots vont dans ces villes.

Pour Brignais, les stagiaires accueillis sont âgés de 16 à 20 ans. Ils seront hébergés dans les familles et ils auront un stage d'une quinzaine de jours dans les différents services de la ville.

Le Conseil municipal, ce qui vous est demandé, c'est de valider la mise à disposition de 4 places de stage pour la période du 1er juillet 2026 au 11 septembre 2026. Il faut autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'adjointe déléguée aux Ressources humaines ainsi que la Directrice Générale des Services à signer les conventions de stage pratique et d'échange linguistique afférentes et préciser aussi que les indemnités de stage s'élèvent à 400 € bruts pour deux semaines de stage à temps plein. Voilà donc il vous est demandé cet accord-là pour accueillir ces stagiaires.

**M. Serge BÉRARD** : Pour l'accueil des stagiaires, des questions ou des remarques ? C'est une bonne chose que ce procès se continue. S'il n'y a pas d'autres remarques donc qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

## 8. SERVICES MUNICIPAUX

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Autorisation de recrutement d'un collaborateur de cabinet

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Le suivant, le collaborateur de cabinet. Pour expliquer un petit peu, le nombre de collaborateurs de cabinet du Maire est déterminé par la taille de la ville. Pour les villes de moins de 20 000 habitants donc ce qui est notre cas, nous pouvons avoir un et un seul collaborateur de cabinet en tant que tel.

C'est un emploi non permanent qui tombe, entre guillemets, en fin de mandature et donc il faut prendre les dispositions maintenant pour qu'à l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, il soit possible de pourvoir ce poste sans délai.

Le rapport qui a été diffusé précise que le salaire du collaborateur de cabinet, le traitement de base plus les primes, ne doit pas dépasser 90% du plus haut salaire du fonctionnaire sur un emploi administratif fonctionnel.

Le rapport précise aussi que les missions du collaborateur de cabinet, ses missions, vous les connaissez bien et donc ce qui vous est demandé, c'est d'autoriser la création de ce poste non permanent à temps complet et le recrutement de la personne afin de pouvoir lui verser son salaire dès le début et permettre de rembourser ses dépenses professionnelles dès la constitution de la nouvelle équipe municipale.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions à ce propos ?

**Mme Christiane CONSTANT** : Oui, bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Oui, c'est un vieux sujet qui revient à chaque fin de mandature, ce renouvellement effectivement de cette autorisation de recrutement. Je vous ai connu, Monsieur le Maire, assez opposé quand on ne savait pas à quoi correspondait publiquement l'argent public qu'on allait dépenser. C'est 90%, je ne sais pas si mes collègues s'en souviennent, moi je m'en souviens, c'est 90%.

Alors, je ne veux pas parler des personnes, bien sûr, ce n'est pas du tout mon intention mais on peut savoir, ces 90%, quel est le montant d'argent public que les Brignairots vont consacrer à un poste non obligatoire qui est un collaborateur du Maire, un collaborateur privé, entre guillemets. Moi, avant de voter de l'argent public, en général, on a les montants, j'aimerais savoir à quoi correspondent ces 90% en dépenses publiques pour les Brignairots ? Merci.

**M. Serge BÉRARD** : C'est 90% au maximum du salaire le plus important des agents de la commune.

**Mme Christiane CONSTANT** : C'est ça, de la personne qui est la plus haut placée...

**M. Serge BÉRARD** : C'est ça, de la rémunération la plus élevée qui n'est pas nécessairement d'ailleurs la Direction Générale.

**Mme Christiane CONSTANT** : Ce n'est pas ce qui m'intéresse moi, ce qui m'intéresse, c'est la dépense qu'on va voter en avant-première, comme ça, avant que les élections aient lieu et avant qu'on sache si le futur Maire ou la future Mairesse ou je ne sais, ait envie d'avoir un collaborateur.

**M. Serge BÉRARD** : Alors tout d'abord, je crois que Pierre FRESSYNET a bien précisé, l'idée c'est que la future Maire ou le futur Maire de cette commune puisse, dès le premier jour, s'il le souhaite, disposer de la possibilité de recruter un directeur de cabinet puisque le contrat pourra se faire du fait qu'on a voté cette délibération.

Je crois que, je ne vais pas dire de bêtise mais ça doit bien faire plus de 30 ans qu'à Brignais, il y a un directeur ou une directrice de cabinet d'ailleurs, qui a toujours été rémunéré sur les mêmes bases, c'est-à-dire selon la loi, 90% du montant du salaire le plus élevé et de ce point de vue-là, il n'y a pas de changement.

On a une présentation, on a un tableau de présentation chaque année des rémunérations d'ensemble de nos agents et c'est dans ce cadre-là que je vous proposerai de regarder ce montant-là. Je pense que la délibération ne porte pas sur cette question donc je ne veux pas en rajouter et comme vous l'avez tout justement précisé, rien n'indique que la future Maire ou le futur Maire de Brignais souhaite avoir un directeur de cabinet donc cette délibération vise simplement à donner la possibilité de faire un recrutement.

**Mme Christiane CONSTANT** : Derrière cette possibilité, il y a une dépense publique, forcément ?

**M. Serge BÉRARD** : Je crois que j'ai été clair. Je vous dis qu'on est tout à fait au fait tous les deux quant au process qui est mis en place, à savoir que la rémunération du directeur de cabinet, au maximum, représente 90% de la rémunération la plus importante.

**Mme Christiane CONSTANT** : Est-ce qu'on peut avoir une fourchette au moins avant de voter ?

**M. Serge BÉRARD** : Je n'ai pas d'élément, ce n'est pas l'objet.

**Mme Christiane CONSTANT** : Précédemment, il y a eu des dépenses. 6 ans se sont écoulés avec des émoluments qui ont été versés.

**M. Serge BÉRARD** : Vous avez eu toutes les informations en temps utile. Chaque année, on présente le tableau des rémunérations des agents par catégorie, autant que je me souvienne et donc les montants figurent, je vous renvoie à ce document dont vous disposez.

**Mme Christiane CONSTANT** : Oui mais ce poste n'est jamais, jamais évalué.

**M. Serge BÉRARD** : Je crois qu'il est cité dans le tableau des emplois.

**Mme Christiane CONSTANT** : J'aimerais bien le savoir.

**M. Serge BÉRARD** : Mais si vous le regardez, je vous encourage à regarder dans vos documents, les documents qui vous sont fournis.

**Mme Christiane CONSTANT** : Mais moi, j'aimerais ce soir avoir des précisions ; je ne vais pas revenir 30 ans en arrière.

**M. Serge BÉRARD** : Ce soir, ce n'est pas l'objet donc je vois bien que vous voulez occuper le terrain avec cette question-là.

**Mme Christiane CONSTANT** : Non, vous me prêtez encore une intention que je n'ai pas. Chaque fois, je demande depuis des années.

**M. Serge BÉRARD** : Mais vous l'avez.

**Mme Christiane CONSTANT** : Vous-même, vous l'avez demandé en même temps que moi et vous ne l'avez jamais eu.

**M. Serge BÉRARD** : On a eu un tableau qui m'a permis de l'évaluer en son temps puisqu'on a un tableau, je le répète, qui nous indique par catégorie de personnel, les rémunérations. Ce tableau, on l'a au moment du budget, au moment des comptes administratifs.

**Mme Christiane CONSTANT** : Cela peut être clair quand même, ce soir.

**M. Serge BÉRARD** : Je me retourne vers Clémentine HOCHART pour savoir à quel moment nous avons la présentation de ce tableau des rémunérations par catégorie d'agent ?

**Mme Clémentine HOCHART** : *On l'a au moment du compte administratif.*

**M. Serge BÉRARD** : Le compte administratif va être présenté en tout début, ce sera une des premières délibérations du futur mandat donc les élus qui seront autour de la table auront l'information.

**Mme Christiane CONSTANT** : D'accord donc on peut savoir s'ils ont écoulé peut-être la dépense qu'on a consacré à ce poste.

**M. Serge BÉRARD** : Je ne l'ai pas.

**Mme Christiane CONSTANT** : Vous ne l'avez pas ?

**M. Serge BÉRARD** : Non et par ailleurs, il y a aussi une information qui ne m'a pas toujours fait plaisir d'ailleurs, comme à vous mais c'est qu'on ne peut pas, comment dirais-je, donner des rémunérations de personnes identifiées. On donne les rémunérations.

**Mme Christiane CONSTANT** : Une fourchette, oui.

**M. Serge BÉRARD** : C'est pour ça que la fourchette, vous l'avez dans le tableau que vous avez eu lors du compte administratif lorsqu'on l'a voté ; ce devait être en mai l'an dernier et vous aviez le montant et vous pouvez le retrouver très facilement.

**Mme Christiane CONSTANT** : Donc je vais chercher pour avoir la délibération.

**M. Serge BÉRARD** : Ce n'est pas l'objet de la délibération donc vous avez l'information. Si vous prenez la peine de regarder les documents qui vous ont été remis il y a quelques mois, ce montant-là, vous l'avez.

**Mme Christiane CONSTANT** : Je regarderai, ok j'ai compris que vous ne voulez pas livrer d'information.

**M. Serge BÉRARD** : Je ne sais pas si la future Maire par exemple de Brignais décide d'une rémunération qui peut pallier une marge de manœuvre ; on dit que le maximum c'est 90%, ça peut être 40%, ça peut être 60% donc voilà, on donne un principe et un contrat de telle manière que, les futurs élus puissent tout de suite être opérationnels s'ils considèrent qu'un directeur de cabinet est utile pour le bon fonctionnement de cette ville.

J'en profite pour dire qu'en ce qui me concerne, puisqu'il n'est pas là, j'en profite pour le dire, j'ai eu un directeur de cabinet absolument formidable, qui m'a fait un travail remarquable et qui a participé à ce que ce Conseil municipal, j'en dirai un mot tout à l'heure peut-être de ces six années écoulées, a bien fonctionné. Je peux vous dire qu'un directeur de cabinet dans des communes de notre taille ou une directrice de cabinet, est extrêmement utile et que je déconseillerais vivement à une future Maire ou à un futur Maire de s'en priver parce que c'est une contribution au bon fonctionnement de l'ensemble de l'institution qui garantit un bon fonctionnement de l'ensemble des services.

**Mme Christiane CONSTANT** : Je ne parle pas des personnes, je vous le rappelle, je ne juge pas le travail de votre directeur de cabinet. Il est très bien et j'ai beaucoup d'amitié pour lui, je ne veux absolument pas parler de ; enfin je veux simplement revenir sur les faits réels et des faits qui concernent les contribuables de Brignais et pas du tout des faits de personnes, je vous le rappelle, Monsieur le Maire. Je n'ai jamais attaqué les personnes et je ne les attaquerai jamais.

**M. Serge BÉRARD** : Je ne vous ai pas fait ce reproche, je crois.

**Mme Valérie GRILLON** : Monsieur le Maire, je ne prendrai pas part au vote.

**M. Serge BÉRARD** : J'entends bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Donc je vous propose de voter la possibilité de mettre en œuvre ensuite ce contrat de direction de cabinet. Qui s'abstient ? 1 abstention.

**Mme Christiane CONSTANT** : Je m'abstiens car la délibération est nébuleuse ; merci beaucoup.

**M. Serge BÉRARD** : Qui vote contre ? Donc 1 abstention et à l'unanimité. Merci.

**Mme Valérie GRILLON** : 1 abstention et 1 non-participation au vote.

**M. Serge BÉRARD** : Et 1 absent donc 31 votants mais Mme RICHARD a parfaitement noté tout cela. Je vous propose de continuer, M. FRESSYNET.

## 9. SERVICES MUNICIPAUX

### TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

#### Création d'emplois saisonniers

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Oui, c'est pour les services municipaux, la possibilité d'avoir des emplois saisonniers cet été. C'est comme chaque année, il faut organiser le recrutement des saisonniers, il faut l'organiser maintenant pour avoir le temps de les recruter pour l'été donc ces saisonniers, qui viendront travailler pendant la période d'été au cadre de vie et aux espaces verts.

Ce sont des postes non permanents qui sont donc fermés après l'été et il faut les renouveler chaque année d'une saison sur l'autre. Ces jeunes viendront épauler les services, au moment aussi où il y a beaucoup de travail à l'extérieur, aux espaces verts notamment et où il y a aussi des congés parmi le personnel permanent. Il est proposé de créer de nouveau, comme en 2025, 7 emplois non permanents de saisonniers donc 4 pour le cadre de vie et 3 pour les espaces verts et il faut autoriser leur inscription au tableau des effectifs pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 août. Voilà, c'est une délibération habituelle.

**M. Serge BÉRARD** : C'est une délibération habituelle. Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Qui s'abstient ? 3 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 3 abstentions.

**Mme Florence RICHARD** : Il manquait un votant.

**Mme Marie DECHESNE** : Oui, pardon. Il m'a précisé qu'il me donnait son pouvoir ; il a dû s'absenter deux minutes, si vous acceptez.

**M. Serge BÉRARD** : Nous allons accepter. Merci de suivre attentivement, Mme RICHARD.

## 10. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Création d'un emploi non permanent – accroissement temporaire d'activité

**Rapporteur :** Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET :** Pour la suite, cela concerne la direction des services techniques. C'est la création d'un emploi non permanent qui est dû au fait qu'un agent du cadre de vie a dû quitter son poste pour inaptitude physique, en réalité. Cet agent était positionné en surnombre, pour l'instant ce qu'on appelle PPR, c'est-à-dire une Période Préparatoire au Reclassement. Dans cette équipe, il manque donc un poste et il convient de recruter un agent pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 janvier 2027.

Il vous est demandé d'autoriser cette création de poste qui est non permanent donc c'est un agent technique qui sera chargé de l'entretien des espaces publics et il faudra modifier en conséquence, le tableau des effectifs. Voilà ce qui est demandé au Conseil municipal.

**M. Serge BÉRARD :** Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. M. FRESSYNET, nous arrivons au bout, je crois ?

## 11. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

Instauration de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)

**Rapporteur :** Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET :** Oui, c'est le dernier rapport pour ce Conseil municipal, c'est d'ailleurs le dernier que je vous présente, on va dire le der des der et comme vous le savez, en termes de mandat électif, j'ai fait belote mais je ne fais pas rebelote donc je laisse la main à un ou une futur(e) élu(e) aux RH en étant certain qu'il ou elle aura une main pleine d'atouts (peut-être que je n'ai pas eu tous les atouts moi non plus) pour vous présenter ces délibérations au futur Conseil municipal.

Plus sérieusement, j'ai été honoré de vous présenter tous ces rapports qui sont parfois un peu techniques effectivement et d'avoir contribué à la vie des ressources humaines de la collectivité. C'était une mission très intéressante et j'ai été content de collaborer étroitement, cartes sur table, avec l'équipe RH, la directrice des RH, le directeur général des services et puis la directrice générale des services et je la remercie puisqu'elle est là. Je remercie également les autres, l'équipe RH et je remercie le Maire également de m'avoir permis de connaître cette expérience. Il va falloir encore la présenter.

C'est donc un rapport qui concerne les heures supplémentaires passées par les permanents lors des élections et il semblerait qu'il y en ait une bientôt. Beaucoup d'agents sont concernés avant cette élection et le dimanche des élections donc dans les 12 bureaux de vote de Brignais, il y a à chaque fois au moins deux agents qui assistent les élus et les assesseurs.

Les agents du cadre de vie interviennent également pour le montage et le démontage des bureaux de vote, les policiers municipaux font des rondes...donc il y a des gens qui travaillent. Ces agents, eux, peuvent récupérer des heures supplémentaires ou se les faire payer.

Parmi ces agents et pour le jour de l'élection donc qui se passe un dimanche, nous avons des cadres de catégorie A qui, en fait, n'ont pas droit à des heures supplémentaires du fait de leur statut. Le rapport vous cite les deux postes qui sont concernés, la DGS et la directrice solidarité et citoyenneté pour leur permettre quand même, à ces deux personnes, de pouvoir être rémunérées de leur travail du dimanche, le Conseil municipal doit autoriser le versement d'une prime dite IFCE, c'est-à-dire Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Élection. Cette prime est calculée selon des règles un peu compliquées, basées sur le nombre de personnes susceptibles de percevoir cette indemnité, c'est-à-dire 11 pour Brignais et en fonction d'une enveloppe théorique fixée par décret, on arrive à un montant qui est rappelé dans le rapport, qui est de 365 € par personne et par tour de scrutin.

Il vous est donc demandé d'autoriser la création de cette indemnité forfaitaire IFCE et autoriser l'autorité territoriale à fixer les attributions individuelles par arrêté, en fonction du temps de travail consacré à ces opérations électorales. Voilà, j'en ai fini.

**M. Serge BÉRARD** : Merci M. FRESSYNET. (*Applaudissements*). On va quand même voter la délibération. Est-ce qu'il y a des questions suite à cette présentation extrêmement claire et précise, comme Pierre a eu l'occasion de le faire pendant tout ce mandat ? Merci vraiment à toi parce que c'est vrai que c'est très fastidieux, il faut les préparer, il faut les travailler, il faut les comprendre. Ce n'est pas toujours simple, s'immerger dans ce monde de la gestion des RH, de l'univers public, c'est réellement une spécificité, presque une spécialité donc merci à toi pour tout ce travail.

**Mme Christiane CONSTANT** : Oui, moi je vais faire plaisir à Pierre FRESSYNET, je vais voter votre délibération, la dernière, pour la transparence de votre exposé, au moins je sais que je vais dépenser 365 € d'indemnité pour chaque salarié et j'en suis ravie. Merci.

**M. Serge BÉRARD** : Je ne sais pas à quoi vous faites référence. Elle a de la suite dans les idées, Mme CONSTANT. Je reviens au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Bravo M. FRESSYNET, c'est une belle fin de mandat et de délibération votée à l'unanimité. Que pouvions-nous attendre de plus ? On arrive au bout de ce Conseil municipal, si ce n'est que Mme la directrice générale va nous présenter les décisions et les contentieux, comme il se doit.

- **INFORMATIONS**

1. **Décisions du Maire**

**Rapporteur** : Clémentine HOCHART

**Mme Clémentine HOCHART** : *Tout à fait. Alors les décisions, on en a quelques-unes. La première, il s'agit d'un type de décision qu'on a l'habitude de présenter et qui vous évite des délibérations, c'est quand on a modifié nos régies de recettes donc là, on a un avenant puisqu'on a ajouté des frais annexes qu'on peut tarifier aux associations ou aux extérieurs, cela concerne notamment nos SIAP.*

*On a ensuite une décision avec l'entreprise MKPLUS, puisqu'on a installé une nouvelle console lumière pour la régie de la salle de spectacles du Briscope pour un montant d'un petit peu plus de 13 000 € HT.*

*Nous avons ensuite une décision aussi avec l'attribution d'un marché, marché dont on vous a déjà parlé, puisqu'il s'agit de la désimperméabilisation et la végétalisation des cours du groupe scolaire Fournion. En fait, il s'agit d'un avenant puisque le marché est toujours en cours. L'avenant, il est de 8 852,23 € et donc le montant total du marché après ce deuxième avenant, il est porté à 346 129, 03 € hors taxes et c'est toujours avec GREEN STYLE ET NATURE que l'on a ce marché en cours.*

*Nous avons ensuite une demande de subvention qui a été faite au titre du FIPD, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, pour poursuivre l'extension du système de vidéoprotection de la Ville de Brignais et donc on demande un montant de 22 497,60 €. C'est précis puisque c'est des pourcentages par rapport au projet total qui est déposé.*

*Nous avons ensuite des décisions très récentes. L'une du 2 mars, puisque Monsieur le Maire a autorisé l'un de ses adjoints et plus précisément l'une de ses adjointes à le représenter en audience et vous verrez que ça fera le lien avec les contentieux que je vous présenterai juste après.*

*La dernière décision de ce jour, elle concerne l'attribution d'un marché dont on avait parlé aussi dans le cadre de la préparation budgétaire du BP 2026 puisque l'objectif est de pouvoir fournir et poser les ventilateurs dans les classes des écoles pour le groupe scolaire Fournion et pour le groupe scolaire Jacques Cartier. On a un montant minimum de 50 000 € auprès duquel on s'engage auprès de l'entreprise ; montant maximum de 85 000 € puisque ça dépendra du nombre de ventilateurs qui seront positionnés dans les différentes classes.*

**M. Serge BÉRARD** : Merci.

## **2. État des contentieux**

**Rapporteur** : Clémentine HOCHART

**Mme Clémentine HOCHART** : *Je continue, je garde la parole puisque je l'ai donc on voulait vous présenter pour clôturer ce mandat, les contentieux que nous avons encore en cours.*

*On commence par ceux qui ont été intentés contre la commune. Vous allez voir qu'on a peu de modifications, si ce n'est le premier puisqu'on a un recours d'un particulier.*

*C'est une contestation d'un arrêté qui a été pris au mois de septembre 2025 pour positionner un agent en congé longue maladie (CLM) pour une durée de 12 mois donc ce qui nous amenait jusqu'au 7 septembre 2026 et l'agent a déposé une requête au mois de novembre 2025, il a demandé le retrait de l'arrêté et le remplacement de cet arrêté par des arrêtés de 3 mois donc au lieu d'avoir un arrêté de 12 mois, d'avoir quatre arrêtés de 3 mois.*

*Le dossier est en cours d'instruction auprès du Tribunal administratif de Lyon. Pour autant, la collectivité a rencontré l'agent et lui a fait une proposition de manière à pouvoir régulariser la situation parce que l'objectif est aussi que si l'agent est en capacité de reprendre le travail, qu'il puisse le faire dans les bonnes conditions donc normalement, c'est un contentieux qui devrait se clôturer de lui-même.*

*Nous avons ensuite un contentieux Société CLAUGER et Mme X contre la Ville de Brignais dont on a déjà parlé.*

*Il s'agissait d'une requête pour annuler la délibération du Conseil municipal portant sur la modification numéro 2 du PLU. Le dossier est toujours en cours au niveau du Tribunal administratif.*

*Idem, dossier qu'on a déjà vu plusieurs fois, Société UP'Y contre la Ville de Brignais. Il s'agit d'un recours contre la délivrance d'une autorisation d'urbanisme qui est considérée irrégulière par la Société UP'Y ; ça porte sur le positionnement d'une micro-crèche privée sur le territoire de la commune.*

*Le jugement a été rendu en faveur de la collectivité le 21 novembre 2024 et il y a eu un rejet de cette position de la part de la Société UP'Y donc on est reparti pour un tour d'analyse et on est en attente de date pour la prochaine audience.*

*Nous avons ensuite deux dossiers qui concernent des agents territoriaux qui sont effectivement assez anciens puisqu'ils datent de 2024 et pour lesquels nous n'avons pas non plus de décision ni de date d'audience. Sur le deuxième qui concerne un refus de régularisation de primes SEGUR, nous devrions avoir des éléments pour le printemps.*

*Là aussi, un dossier dont on a déjà parlé qui concerne également l'urbanisme. Il s'agissait d'une demande d'annulation d'un arrêté qui a été pris au mois de mars 2025 et qui concernait un refus de permis de construire pour un ensemble immobilier de 33 logements collectifs ainsi que des places de stationnement qui allaient avec et qui entraînaient la démolition des bâtiments existants donc la requête a été déposée au mois de mai 2025, on a eu l'information que l'instruction était close et les échéances prévisionnelles qui nous ont été données portent entre mars et juin 2026.*

*Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces contentieux ou je continue avec ceux qui ont été intentés par la commune cette fois-ci ? Donc on a la Ville de Brignais contre un particulier suite à un procès-verbal qui a été dressé par le service urbanisme pour des travaux d'urbanisme non conformes ou exécutés sans autorisation. L'audience devait avoir lieu le 26 mars 2025 et elle a eu lieu le 4 mars 2026 puisque Monsieur le Maire a autorisé Madame l'adjointe, Mme GRILLON, à aller le représenter pour une audience qui s'est tenue ce jour. On n'a pas encore les conclusions mais on devrait les avoir dans les prochaines semaines.*

*Ensuite, contentieux dont on a déjà parlé à de nombreuses reprises, il s'agit d'un recours contre le Recteur de l'Académie de Lyon et le Recteur de la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit de la contestation que nous faisons du montant qui nous a été attribué pour compenser financièrement les coûts qui ont été induits suite à la scolarisation obligatoire des élèves dans les classes préélémentaires. Information qui nous est arrivée en début de semaine, l'audience devrait avoir lieu mi-mars donc là aussi, on devrait en savoir plus dans les prochaines semaines.*

**M. Serge BÉRARD** : Le prochain Conseil municipal connaîtra l'oracle.

**Mme Clémentine HOCHART** : Voilà et j'en ai terminé avec les contentieux.

**M. Serge BÉRARD** : Merci.

S'il n'y a pas de remarques ou questions sur ces différents sujets, je donne la parole à Guy BOISSERIN qui souhaitait poser une question et s'exprimer.

**M. Guy BOISSERIN** : Oui, j'ai découvert avec un peu de stupeur, je peux le dire, cet article dans la presse que vous avez sans doute lu, d'un lanceur d'alerte de la Métropole qui nous explique qu'ils ont déversé des boues, pour ne pas dire un autre mot, d'épuration sur la commune de Brignais dans une entreprise. Alors en réfléchissant au truc, je me suis dit : mais à quel endroit on a pu déposer ces boues ? Qu'en sait la commune et qu'a-t-elle fait en ayant connaissance de ce fait qui est quand même assez grave ?

**M. Serge BÉRARD** : Alors, pour tout vous dire, je n'en sais guère plus que vous, si ce n'est que j'ai été interpellé par un journaliste, cet été je crois, qui m'a dit : est-ce que vous êtes au courant qu'il y a eu en 2024, je crois que c'est un dossier qui date de 2024, il y aurait eu un dépôt de boues, me dit-il, est-ce que ça aurait pu impacter la nappe phréatique... ? Donc j'ignorais complètement, alors a priori c'est sur le secteur des Aigais mais sans trop savoir où c'était, le journaliste était très vague.

J'ai fait mon enquête quand même auprès de la Communauté de communes, de l'entreprise, personne n'était au courant, j'ai fait une enquête auprès des services, personne n'était au courant, le SMAGGA, personne n'a eu de signalement par rapport à d'éventuelles pollutions. Voilà, puis le dossier a disparu, puis il est ressorti avant-hier, je crois, dans la presse, je n'en sais pas plus. A priori, ce que j'ai compris, parce que je l'ignorais mais c'est que c'est une personne, un égoutier si j'ai bien compris, qui a déclenché ce processus-là. Il y a une enquête qui serait en cours, la Métropole ne m'a jamais appelé donc pour eux visiblement, c'est une affaire qui n'existe pas donc on en est là, en fait donc est-ce qu'il va se déclencher des choses à partir de là ? Nous, à ce stade, que ce soit, alors que peut-être une entreprise a connu des préjudices à titre privé mais on n'a aucun signalement d'impact, quel que soit la nature, qui aurait pu être fait à cette époque ou qui pourrait être fait aujourd'hui donc c'est une énigme. J'attends un peu la suite, j'attends que la Métropole, si vraiment ils ont fait ça, ils m'appellent quand même, pour dire que sur notre territoire, ils ont déversé des boues pendant quelques mois et qu'ils ne nous l'ont pas dit et que c'était complètement illégal. Vraiment, j'attends de voir la suite mais je n'en sais pas plus.

**M. Guy BOISSERIN** : Un dépôt de plainte contre X serait quand même bienvenu de la part de la mairie de Brignais, non ? Parce que si on attend que, quand on connaît le temps de pénétration des boues dans la nappe phréatique...

**M. Serge BÉRARD** : Les boues, elles ne sont plus là depuis longtemps.

**M. Guy BOISSERIN** : Les boues, oui mais forcément, elles ont transpiré, ça a pénétré le sol...C'est quand même un phénomène grave, quand même.

**M. Serge BÉRARD** : Non mais je ne sais pas où en sont les procédures, c'est une information. Pour l'instant, il n'y a que la presse qui a traité ce sujet-là, je ne sais même pas s'il y a un encours donc Clémentine, vous avez quelques infos de plus, peut-être ?

**Mme Clémentine HOCHART** : *En complément, parce que quand on avait été effectivement sollicité, on s'est retourné vers la gendarmerie pour savoir s'ils avaient connaissance d'une plainte en cours ou ancienne et qu'ils n'ont pas trouvé à leur niveau.*

**M. Serge BÉRARD** : Alors effectivement, on peut peut-être se dire, il y a peut-être eu quelque chose, il faut peut-être porter plainte mais contre qui, où, quel endroit ? Pour l'instant, on n'a aucun élément objectif.

**M. Guy BOISSERIN** : Sur une enquête, il faut commencer par porter plainte.

**M. Serge BÉRARD** : Non mais d'accord mais moi je pense qu'on va certainement avoir des retours suite à la procédure engagée par l'égoutier en question. On va regarder ce dossier-là mais pour l'instant, honnêtement, on n'a aucun élément qui me permet de s'engager quoi que ce soit, si ce n'est suivre ce qui va se passer et j'attends mais je ne doute pas que, la Métropole est dirigée en plus par une équipe qui est très soucieuse des questions d'environnement donc je n'imagine pas une seconde que s'il y a un sujet, il n'appelle pas le Maire de Brignais donc voilà. Vous aviez autre chose à dire, M. BOISSERIN ?

**M. Guy BOISSERIN** : Je vois qu'Erwan a levé la main.

**M. Erwan LE SAUX** : Juste, j'ai peut-être oublié, en début de séance, de demander un petit temps pour un petit mot. Est-ce que Guy, ça t'embête si je glisse une petite information avant ton intervention ?

**M. Guy BOISSERIN** : Je t'en prie.

**M. Erwan LE SAUX** : On parle des boutes donc ça va bien avec. On a assisté lundi au dernier budget du SYSEG et pour information, le Président Gérard FAURAT ne repart pas donc termine son mandat.

**M. Serge BÉRARD** : Comme on peut considérer que tous les présidents sont dans cette situation.

**M. Erwan LE SAUX** : Mais lui vraiment, il ne se représente pas, il arrête et Christelle FARGEAS, qui est la Directrice du SYSEG arrête aussi donc le SYSEG, pour les prochains élus qui y siégeront, il va y avoir un renouveau donc voilà pour l'information et puis on a voté le budget qui n'a pas été signé, qui sera fait par les prochains élus avec une très grosse, je le rappelle, une très grosse orientation eaux pluviales donc les prochains, il y aura un sujet.

**M. Serge BÉRARD** : Notamment concernant Brignais.

**M. Erwan LE SAUX** : Voilà.

**M. Serge BÉRARD** : Merci Erwan.

### 3. Informations diverses

Mise à disposition d'un agent de la Ville vers le CCAS

**Rapporteur** : Clémentine HOCHART

**Mme Clémentine HOCHART** : *Avant que les déclarations des uns et des autres soient faites, j'avais juste une information, comme on a l'obligation et l'habitude de le faire, on a une mise à disposition d'un agent de la Ville qui a été effectuée auprès du CCAS.*

*J'en avais déjà fait une sur le dernier Conseil puisque c'était une mise à disposition, cette fois-ci auprès d'une association de la MJC, simplement pour vous partager que dans le cadre de l'organisation des services et en accord avec l'agent concerné, l'un de nos agents qui se trouvait en surnombre auprès de la direction des ressources humaines a été positionné sur un poste d'agent administratif auprès du CCAS et plus précisément auprès de la résidence Les Arcades, de manière à pouvoir accompagner l'équipe de direction, les résidents, leurs familles et l'équipe sur place dans toutes les tâches administratives qui doivent se tenir sur la résidence donc c'est une mise à disposition qui courra jusqu'au 31 décembre 2026.*

**M. Serge BÉRARD** : Qui fait suite à la fin d'un contrat, ce n'est pas un poste supplémentaire. Merci Mme HOCHART. M. BOISSERIN, je crois qu'il y aura quelques prises de parole.

**M. Guy BOISSERIN** : Oui, j'ai quelques mots à vous dire mais que j'ai d'ailleurs écrit parce que je ne voudrais pas dire trop de bêtises. Chers collègues, voilà bientôt 31 ans que je siége dans cette assemblée. Ce n'est pas sans émotion que je viens de participer à mon dernier Conseil municipal. Comme la municipalité me l'a aimablement expliqué, j'ai fait mon temps, je dois profiter de ma retraite, on n'a plus besoin de moi. Ça fut rude. Je n'ai pas à rougir de mes cinq mandats. Mes interventions dans cette salle n'ont pas toujours été appréciées, souvent directes, certaines diront brutales mais elles étaient souvent pertinentes. D'ailleurs au passage, via Clémentine HOCHART, je voudrais remercier tous les agents qui ont été souvent très patients avec moi et qui me répondent parfois de longues semaines après à des questions parfois tordues mais j'ai les réponses et j'apprécie beaucoup leur implication.

Quand je vois tout ce qui a été réalisé sous mon impulsion ou sous ma conduite, je crois pouvoir être fier de mon bilan. Je citerai juste quelques réalisations sur Brignais : le Parc de Sacuny, l'AquaGaron, la Pépinière, la Gendarmerie. Je souhaite aux futurs élus autant de plaisir et de satisfaction que j'ai pu avoir en participant activement à la transformation de cette commune qui m'a accueilli en 1988.

Toute ma vie a été faite de projets, et bien je continue. Mon grand âge ne m'obligeant pas à me replier sur moi-même, mon épouse et moi avons donc décidé de quitter Brignais après 38 ans.

Je souhaite le meilleur aux futurs élus. Je leur souhaite aussi beaucoup de courage parce que les choses sont de moins en moins simples et je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements*).

**M. Serge BÉRARD** : Merci pour ce témoignage humain.

**Mme Sylvie GUINET** : Je suis déçue parce que je pensais être plus vieille mais tu as plus d'années que moi, Guy ; pas en âge mais en participation. Effectivement, nous arrivons au terme de ce mandat, c'est toujours un moment particulier. Ayant siégé 20 ans dans la majorité et 6 ans dans l'opposition, je quitte définitivement la fonction d'élue, que j'ai exercée avec conviction et dévouement. Avoir été assise des deux côtés de la table, ça me permet d'évoquer cette expérience et le regard qu'elle apporte. Je connais l'exigence de la fonction exécutive et le poids des décisions qui engagent l'avenir de la commune mais je connais aussi la réalité d'être dans l'opposition. Ça ne signifie pas être contre tout. C'est questionner, c'est proposer, c'est aussi donner sa position, enrichir la décision publique, c'est demander aussi le respect du rôle que les électeurs nous ont confié.

J'ai voté selon mes convictions, j'ai soutenu ce qui me semblait juste. Ce soir, je quitte cette fonction sereinement. Je souhaite adresser mes sincères remerciements aux femmes et aux hommes au service de la Ville pour leur engagement et la qualité de nos échanges.

Cette expérience restera pour moi humainement très enrichissante. Un mandat est confié par les électeurs. Il engage une responsabilité devant eux. Je vous remercie. (*Applaudissements*).

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

**Mme Christiane CONSTANT** : Je ne vais pas faire une oraison funèbre.

**M. Serge BÉRARD** : Ce n'était pas le cas.

**Mme Christiane CONSTANT** : Je regrette de ne plus avoir mon compagnon Guy BOISSERIN, je dois le dire, parce que moi j'apprécie aussi sa personnalité et effectivement sa pertinence. Je le félicite pour tous les combats qu'il a conduits sur cette commune, l'Aquagaron entre autres, c'est vrai. Je l'ai suivi et j'étais à la CCGV avec toi et je sais à quel point tu t'es investi dans ces projets. Je vais regretter aussi ma camarade Sylvie GUINET parce que je suis avec elle, elle a toujours été face à moi parce qu'elle était majoritaire mais là, elle s'est retrouvée à côté de moi dans l'opposition et je pense que Monsieur le Maire aussi, il a été dans l'opposition, il a été dans la majorité, moi jamais et ça m'amuse beaucoup parce qu'en fait, ce n'est pas une ambition forcément de ma vie d'être dans le dominant-dominé. Moi, ce qui m'intéresse, ce n'est pas être dans l'opposition, c'est être dans la créativité et la liberté de penser et je suis absolument contre la pensée unique et c'est pour ça que je me représente. Je regrette que certains aient suivi la pensée unique parce qu'ils vont perdre leur liberté de parole, que je conserve avec tellement de plaisir et tellement d'ironie et tellement d'humour, que je vous remercie de m'avoir écoutée depuis si longtemps et je regrette Sylvie et Guy et je le dis très sincèrement parce que j'ai été à leur côté, j'ai voté avec eux pas mal de projets et je reconnais qu'ils ont fait de belles choses et de grandes choses sur cette commune. Je vous félicite d'avoir tenu si longtemps et je vous remercie de m'avoir accompagnée dans cette opposition. Mais Guy, tu n'as jamais... ah, si, si, tu as été en 1995 dans l'opposition avec le RN à nos côtés et souviens-toi à quel point nous étions beaucoup plus nombreux à cette époque et j'ai toujours des nouvelles de Marc qui m'écrit et voilà, ce sont des amitiés qui se sont liées et moi je vous remercie pour tous ces temps d'amitié surtout et d'échanges fructueux sur cette commune parce que nous avons besoin d'accompagner la démocratie et la créativité dans cette commune. Voilà, merci beaucoup. (*Applaudissements*).

**M. Serge BÉRARD** : Bien, écoutez, il me vient peut-être le rôle de conclure ce mandat au sein de ce Conseil municipal. Je viens d'écouter vos propos et je pense qu'ils sont à l'image de ce qu'a été ce Conseil et de ce que nous sommes tous, c'est-à-dire des gens très engagés, de conviction, parfois avec des visions différentes mais en tout cas avec une sincérité dans l'engagement qui ne fait pas de doute et qui a pu s'exprimer au cours de ces années pour les uns et les autres.

On a connu un mandat très atypique, alors je pense que chaque mandat a ses caractéristiques mais là franchement, entre la période Covid, la crise en Ukraine puis on termine même avec une guerre en Iran, il faut quand même le faire et on ne sait pas ce que ça va donner comme conséquence pour la gestion de nos communes, quand on voit les enjeux autour de l'énergie en particulier.

On a commencé aussi ce mandat, je dirais, dans une certaine tension. Les dernières élections municipales avaient été quand même tendues, il faut regarder les choses en face. En tout cas, je n'ai eu de cesse que d'essayer de retrouver une sérénité puis à vous écouter tout à l'heure, je me dis, finalement, on y est parvenu et ça n'empêche pas chacun d'avoir sa liberté de parole, ses convictions.

Ce n'est pas parce qu'on rejoint telle ou telle équipe, en tout cas de mon point de vue, que chaque élu perd son droit à exister en tant que tel, perd son droit à être ce qu'il est et je crois moi, justement à des groupes municipaux qui fonctionnent avec toute cette énergie, toutes ces visions différentes, des personnalités qui, finalement, ont à travailler ensemble mais qui peuvent garder leur intégrité. Je suis convaincu que ça peut être le cas pour les opposants avec la majorité mais aussi au sein des majorités mais en tout cas, je le vois comme ça et ce que nous avons cherché à faire au cours de ce mandat, en tout cas, c'est que, ça a peut-être été un peu difficile au début mais c'est que chacun puisse s'exprimer en toute sérénité, essayer de faire en sorte que les oppositions aussi et tous les outils de communication dont ils pouvaient avoir besoin pour relater leur point de vue, faire en sorte que les groupes de travail soient ouverts à tous, a vraiment travaillé, alors je ne sais pas si c'était perçu comme ça mais avec une véritable volonté de transparence dans tout ce qui est entrepris, dans les groupes de travail, dans les comités de pilotage, dans les commissions... pour que chacun puisse avoir toutes les informations dont il avait besoin pour juger en connaissance de cause et en âme et conscience. Je pense que ce travail a été fait aussi parce que nous avons la chance d'être dans une commune avec des services tout à fait compétents et performants. Au cours de ce mandat, nous avons aussi fait quelques réorganisations ; on a vu Philippe BLAIN, le directeur général pendant quelques mois et je le remercie pour son accompagnement, pour la mise en place du nouvel exécutif, Clémentine HOCHART qui l'a suivi et en tout cas, des services toujours à l'écoute, toujours prêts à fonctionner en harmonie avec nous.

Je pense que parce qu'un Conseil municipal fonctionne en harmonie, alors les services aussi sont plus à l'aise pour bien travailler, c'est ce que je crois nécessaire et en tout cas, c'est sur cette idée-là que j'ai essayé de construire ce mandat et mon action donc merci Clémentine et en votre nom, je remercie tous les directeurs de services et toutes les équipes de la commune qui sont des personnes très engagées pour l'intérêt général, pour le bien commun de Brignais.

Voilà, une page se tourne, pour certains définitivement et donc je les remercie tous, en particulier, je remercie tous les élus bien sûr mais une note particulière pour ceux qui s'arrêtent. Je l'ai dit pour Pierre mais je le dis aussi pour tous les autres qui ont décidé de ne pas renouveler leur engagement. C'est vrai que c'est prenant, la vie municipale et que je ne doute pas qu'ayant vu à l'œuvre toutes ces personnes, je suis sûr qu'elles trouveront plein de choses à faire pour les Brignairots, dans le cadre associatif et dans les cadres qui leur conviendront et je sais que ces personnes, j'ai un pincement au cœur de les voir quitter ce Conseil municipal, auront à cœur de continuer à travailler parce qu'une fois qu'on a ce goût-là pour l'intérêt général, pour l'action associative, on ne le perd pas du jour au lendemain, ça reste ancré en chacun d'entre nous donc je sais que les uns et les autres et quels que soient les résultats des élections, nous nous retrouverons dans Brignais donc merci encore à vous tous et je vous propose pour conclure ce mandat et ce Conseil municipal, de prendre le verre de l'amitié tous ensemble pendant quelques minutes. On va pouvoir prolonger un Conseil municipal que j'ai trouvé très chaleureux et très serein.

Merci à vous et bonne soirée. (*Applaudissements*).

La séance est levée à 21 h 55

<b>Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 4 mars 2026</b>	
<b>Signataires</b>	<b>Émargement</b>
<b>Serge BÉRARD (Maire)</b>	<b>Le</b>
<b>Florence RICHARD (Secrétaire du Conseil municipal du 4 mars 2026)</b>	<b>Le</b>
<b>Mise en ligne le :</b>	